

Adainville



Lettre
d'information

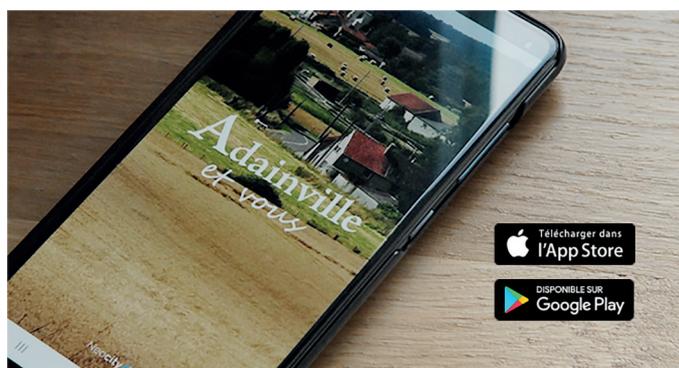
et Vous

Application Adainville

Adainville et Vous: votre village dans le creux de la main

Annoncée dans le dernier Journal de la commune, l'application mobile "Adainville" est disponible en téléchargement gratuit sur les plateformes Google Play et Apple Store.

Simple et intuitive, elle vous permet de trouver toutes les informations pratiques et utiles au quotidien où que vous soyez.



Mode d'emploi



Ma mairie

Vous trouverez dans "Ma mairie" toutes les informations sur les élus et leurs commissions, les informations de contact, les services et les publications de votre mairie



Actus
d'Adainville

Grâce à cette rubrique vous ne manquez plus aucune actualité de la commune.



COVID-19

Dans l'espace "Covid 19" vous pouvez télécharger et générer vos attestations dérogatoires. Nous y avons également inclus un formulaire vous permettant d'être directement en contact avec la mairie pour toutes vos demandes d'assistance et/ou propositions d'aide.



Actus
CCPH

Cette rubrique vous permet d'être informés des actualités publiées par la Communauté de Communes du Pays Houdanais.



Notifica-
tions

Afin d'être informé en temps réel de tout événement qui se passe sur la commune, vous pouvez recevoir des notifications. La réception des notifications est paramétrable à votre convenance à partir du menu "paramètres" accessible via les 3 petites barres horizontales situées en haut à gauche de l'écran.



Signale-
ment

L'espace "Signalement" vous permet de nous communiquer instantanément tout incident que vous pourriez constater sur la commune concernant la voirie, les déchets, l'éclairage public, etc. En retour, vous serez informé du traitement de votre signalement.



Dans la rubrique "Pratique" vous trouverez toutes les informations qui peuvent vous être utiles au quotidien: les numéros utiles, le calendrier de la commission d'urbanisme, des documents pratiques à télécharger, les infos sur la gestion des déchets, les commerces de proximités et producteurs locaux, les transports, etc.



La rubrique "Et vous" vous est dédiée. Vous pouvez partager vos envies avec la boîte à idées. Vous pourrez répondre à différents sondages que pourra proposer la mairie. L'onglet "Vos retours" vous permet au travers de formulaires de vous exprimer; pour le moment 3 sont disponibles, "Appel à Histoires", "Vos retours sur l'application" et "la parole aux Jeunes"

Cette application est vouée à évoluer et à s'enrichir au fur et à mesure de vos retours, aussi n'hésitez pas à participer !



TELE ASSISTANCE YVELINES

Le département des Yvelines propose en collaboration avec la société Vitaris, un service de téléassistance pour venir en aide aux personnes en situation d'isolement ou dans l'incapacité d'effectuer plusieurs tâches de la vie quotidienne (perte d'équilibre, chute, confusion, accidents domestiques...).

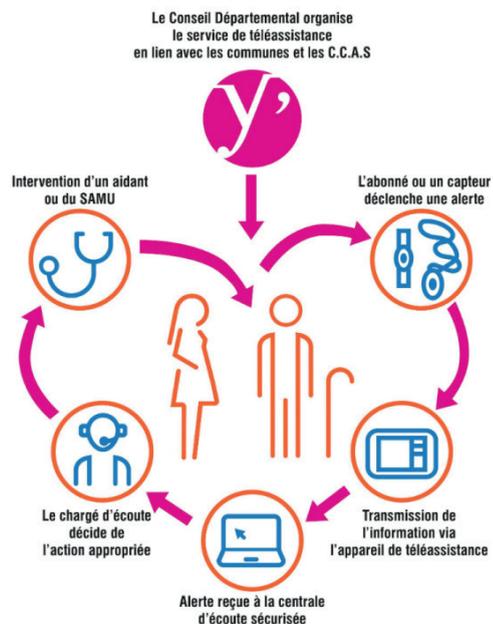
Ce service via un terminal de téléassistance installé à domicile permet à partir d'une simple pression sur un émetteur portatif, d'entrer en contact avec une plateforme d'écoute et d'assistance disponible 24 heures sur 24 et 365 jours par an, qui pourra selon la nature de l'appel mettre en place le secours adapté.

L'émetteur peut se porter autour du cou, au poignet ou à la ceinture et d'autres détecteurs peuvent également se rajouter : détecteur de chute, détecteur d'inactivité ou de vie, détecteur de fumée.

Et afin d'intensifier son action en faveur des abonnés à la téléassistance les plus isolés, le département propose un service « lutte contre l'isolement » qui prend la forme d'appels individuels de convivialité d'une durée de quinze minutes en moyenne, renouvelés périodiquement selon la situation de chacun.

Vous pouvez bénéficier de ces services, si vous répondez aux catégories suivantes :

- personnes âgées de 60 ans et plus,
- personne en situation de handicap ayant un taux d'invalidité de 80%
- adultes déficients respiratoires et/ou moteurs



Pour cela, téléchargez le formulaire et les tarifs via l'espace documents de l'application Adainville ou contactez la mairie afin d'obtenir ces documents, la secrétaire fera ensuite le nécessaire pour le transmettre au service concerné qui vous contactera pour convenir d'un rendez-vous d'installation à domicile.

CARTE DE TRANSPORT

Le conseil municipal a acté le remboursement à hauteur de 30% de la carte de transport pour les élèves inscrits au collège de Houdan et d'Orgerus ainsi que pour les lycéens du lycée de la Queue-lez-Yvelines. Pour ce faire, vous devez vous présenter en Mairie muni d'un relevé d'identité bancaire ou postal ainsi que la photocopie de la carte de transport 2020-2021